



KEYWARE : INFORMATION RÉGLEMENTÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 2 MAI 2007

Bruxelles, Belgique, le 21 juin 2013 – Keyware (EURONEXT Brussels : KEYW), fournisseur de premier plan de solutions en matière de paiements électroniques et de gestion de transactions afférente, annonce aujourd'hui l'information réglementée conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 :

Rubrique

Situation le 21-06-2013

Total du capital :	€ 8.817.547,84
Nombre total de titres conférant le droit de vote :	19.663.793
Nombre total de droit de vote :	19.663.793
Nombre total de droits matérialisés par des titres à la souscription de titres conférant droit de vote non encore émis (Warrants) :	2.292.500

L'article 8 des statuts de la Société prévoit que chaque participation doit être signalée dès qu'elle dépasse un seuil de 5% et des multiples de 5%.

Au sujet de Keyware :

Keyware (EURONEXT Brussels : KEYW), fournisseur de premier plan de solutions en matière de paiements électroniques, de systèmes de fidélité, d'identification et de gestion de transactions afférente. La société est établie à Zaventem, Belgique. De plus amples informations sont disponibles sur le site web : www.keyware.com.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter :

Keyware Technologies
M. Stéphane Vandervelde
Président et CEO
ir@keyware.com
Tél. : +32 478 208 028
www.keyware.com